



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER



Les Etats généraux de l'Outre-Mer

22 avril 2009



SOMMAIRE

Présentation des Etats généraux de l'Outre-Mer

I –	UNE VOLONTE	page 3
II –	UNE METHODE	page 3
III –	UN CALENDRIER	page 4
IV –	DES OUTILS	page 5
V –	DES EQUIPES	page 6

Les Ateliers

Ateliers Martinique	page 7
Ateliers La Réunion	page 9
Ateliers Guadeloupe	page 11
Ateliers Guyane	page 12
Ateliers Hexagone	page 14
- Groupe de travail communs	page 14
- Groupe de travail spécifique à l'Hexagone	page 16

Annexes

1/ Les huit questions centrales des Etats généraux de l'Outre-Mer	page 19
2/ Le fonctionnement type d'un atelier local	page 25



LES ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

I. UNE VOLONTE

Lors de son intervention devant les élus de l'Outre-Mer, puis sur RFO le 19 février dernier, le Président de la République a souhaité que puisse s'ouvrir, sans tarder, un vaste processus de concertation.

Ces Etats Généraux de l'Outre-Mer sont le fruit de cette volonté destinée à répondre aux nombreuses questions exprimées par nos compatriotes d'Outre-Mer, en particulier à l'occasion des récents conflits sociaux. Le Chef de l'Etat a considéré, qu'au-delà des revendications initiales, d'ailleurs largement satisfaites à travers les accords signés dans chaque territoire, cette crise devait conduire la Nation toute entière à s'interroger sur le ou les modèles de société et d'organisation pour nos outre-mers.

Ainsi, s'ouvre la plus vaste concertation jamais organisée à ce propos. Elle doit permettre à chacun de s'exprimer sans aucun tabou et d'apporter sa contribution pour jeter les bases d'un nouveau modèle économique, social, politique et culturel de nos outre-mers.

II. UNE METHODE

L'objectif de ces Etats Généraux est de permettre, avec le minimum de contraintes, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque. Il s'agit d'un exercice totalement inédit d'intelligence collective qui s'appuiera sur des contributions écrites émanant soit des débats locaux organisés à partir de ce mois d'avril dans chaque département et collectivité d'Outre-Mer, soit de contributions émanant de particuliers ou de groupes via internet.

L'ensemble du processus sera accompagné par des personnalités représentatives tant à l'échelon de chaque département et collectivité qu'à l'échelon national.

Pour donner le plus de lisibilité possible à cette consultation, celle-ci sera organisée autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna) seront appelées elles-aussi à participer à ce débat selon des modalités qui seront fixées et annoncées par les Préfets et les Hauts-commissaires.

Les ultramarins vivant en métropole pourront aussi s'exprimer sur les thématiques qui leurs sont propres, dans le cadre d'un travail conduit par la délégation interministérielle à l'égalité des chances des français d'Outre-Mer.

III. UN CALENDRIER

Soucieux de favoriser un dialogue de qualité, le Gouvernement a décidé d'allonger le calendrier des Etats généraux.

Les Etats Généraux de l'Outre-Mer comprendront donc 3 grandes étapes :

- **1^{ère} étape : la concertation locale (de la mi-avril à la fin juillet)**

Dans les départements d'outre-mer, les 8 thèmes arrêtés en concertation avec les élus locaux seront abordés au sein d'ateliers. Chaque atelier comprend un président, parfois des co-présidents ainsi que des rapporteurs et des intervenants. Tous les citoyens intéressés par les sujets abordés pourront participer à ces réunions.

D'ores et déjà, les travaux préparatoires ont démarré dans une série de rencontres animées par des personnalités élues ou issues de la société civile. Les premières réunions publiques sont programmées territoire par territoire et feront l'objet d'une annonce dans les semaines qui viennent à l'image du calendrier de la Martinique ci-joint.

- **2^{ème} étape : la restitution nationale des débats (fin septembre)**

Cette restitution nationale s'organisera dans le cadre d'une journée dédiée aux Etats Généraux de l'Outre-Mer et qui permettra de restituer la synthèse des débats et les principales propositions qui auront pu émerger des discussions locales sur la base d'un travail de synthèse réalisé par un groupe d'experts (cf. infra).

- **3^{ème} étape : les décisions - le conseil interministériel de l'Outre-Mer (fin octobre)**

Le conseil interministériel de l'Outre-Mer, présidé par le Président de la République, comprenant le Premier Ministre et la grande majorité des membres du Gouvernement, arrêtera une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux et déterminera les modalités de leur mise en œuvre. Au-delà des décisions qui seront prises par le Gouvernement, cette étape devra aussi être l'occasion d'une implication d'autres partenaires, à l'exemple des collectivités locales, des acteurs économiques...



IV. DES OUTILS

■ Les débats locaux

Les débats locaux s'articuleront en deux phases distinctes (cf. annexe jointe) : l'une en groupe restreint, l'autre en plénière. Le travail en groupe restreint, autour des présidents et des rapporteurs de chacun des groupes, a pour objet principal de préparer le bon déroulement de la phase plénière.

■ Le site internet

www.etatsgenerauxdeloutremer.fr

L'outil internet sera un des moyens majeurs de recueil des contributions.

Pour ce faire est mis en place un dispositif, à mi-chemin entre un site institutionnel et une plate-forme d'échanges, qui servira de relais :

- Descendant, pour exposer les enjeux et la philosophie des Etats Généraux, et présenter les principes d'organisation, les équipes en place, les calendriers, et les thématiques abordées...
- Montant, avec l'ouverture de la consultation sous un mode participatif, au fonctionnement simple et intuitif.

Tous les outils du web actuel, participatif et communautaire, sont donc mis en place pour pouvoir accueillir le plus grand nombre d'internautes, spécialistes ou non du média interactif. Une rapide inscription donne accès à un 1^{er} niveau de participation contributive sous format texte ou vidéo, où chacun, aux 4 coins du monde, pourra « poster » sa contribution selon un territoire, une thématique, librement.

A un 2^{ème} niveau de participation, les internautes pourront « commenter » certaines de ces contributions les plus représentatives. En effet, ce site s'adresse à tous les internautes, aux originaires d'outre-mer et ultramarins du Monde, aux citoyens, groupes, associations, ou élus locaux, à tout un chacun pour les informer en temps réel de la consultation locale, mais aussi pour leur permettre de s'exprimer à tout moment en ligne, et de suivre l'évolution des débats en ligne au jour le jour.

En termes d'organisation du site, la rubrique informative « Les Etats Généraux » est essentielle pour se plonger dans l'esprit de la concertation et dans le détail de l'organisation, tant au niveau des équipes de pilotages (coordonnateurs et rapporteurs), que des dates précises des ateliers locaux (par territoire et par thématique) et de leur fonctionnement détaillé.

Des contenus vivants viendront nourrir régulièrement la réflexion et les discussions des internautes : des interventions vidéos des membres du gouvernement, une tribune de journalistes, des témoignages écrits et filmés de personnalités ou d'experts ayant une opinion enrichissante, et une liste de sites complémentaires pour ouvrir le débat (« Liens utiles »).



Les internautes ayant participé à la consultation seront régulièrement tenus au courant de la vie du site et des contributions par le biais de newsletters

■ Les médias nationaux et locaux

Les médias, tant nationaux que locaux, auront aussi leur rôle à jouer dans cette consultation pour servir de relais et animer également les débats locaux. Des partenariats seront passés avec certains de ces médias, en particulier ceux du service public.

V. DES EQUIPES

Les Etats Généraux de l'Outre-Mer sont placés sous la coordination nationale de M. Richard SAMUEL, préfet, délégué général à l'Outre-Mer.

Pour les Etats Généraux, M. Richard SAMUEL est entouré d'une équipe nationale et d'équipes locales.

■ Au niveau national

Il pourra s'appuyer sur le concours de M. Patrick KARAM, délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer.

Mais aussi sur une équipe technique :

M. Christian PONCET, adjoint
M. Marc-André GANIBENQ, secrétaire général
M. André TANTI, en charge du suivi des ateliers et des débats dans l'Hexagone
M. Ambroise DEVAUX et Mme Laurence BIRON, en charge du suivi du site internet

Une équipe d'experts de haut niveau :

Mme Françoise VERGES
M. Daniel MAXIMIN
M. Fred CONSTANT
M. Ramiro RIERA (inspecteur général de l'administration)
M. Philippe LEYSSENE (ambassadeur)
Mme Anne BOLLIET (inspectrice générale des finances)
Mme Corinne DESFORGES (inspectrice générale de l'administration)
M. Jean-Pierre BASTIE (inspecteur général de l'agriculture)
M. Werner GAGNERON (inspecteur général de l'administration)
M. Stéphane DIEMERT (conseiller des tribunaux administratifs, chef de la mission des travaux logistiques)



■ Au niveau local :

M. Richard SAMUEL s'appuie sur une équipe de hauts fonctionnaires chargés de coordonner les Etats généraux au niveau local :

- M. Paul GIROD de LANGLADE (La Réunion)
- M. Michel CHAMPON (Guyane)
- M. Claude GIRAULT (Guadeloupe)
- M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN (Martinique)

ATELIERS MARTINIQUE

THEME	PRESIDENT	RAPPORTEURS
la gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales)	M. Daniel MARIE-SAINTE (1er vice président du Conseil régional) ; Mme Catherine CONCONNE (Conseiller général, élue à la ville de Fort-de-France)	M. Charles CLEMENTE (Conseiller TA de Fort-de-France) ; Mme Margaret TANGER (Avocate) ; Mme Sandrine SAINT-AIME (Avocate) ; M. Miguel LAVENTURE (Conseiller régional)
la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle	M. Michel CRISPIN (Président du CESR) ; M. Jocelyn QUITMAN (Gérant de société, membre de l'ARACT)	M. Alexandre RICHOL (Président CGPME, Président de l'ARACT) ; M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL (Président du MEDEF) ; M. Gérard-Philippe AQUILON (Vice Président des Assedics ; M. Florent JEAN-BAPTISE (AGEFOS.PME)
l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes	Professeur Aimé CHARLES-NICOLAS (Psychiatre) ; M. Manuel BAUDOIN (Président SIMAR, Chef d'entreprise)	Mme. Martine CHONG-WA-NUMERIC (Directrice du pôle emploi) Mme Jacqueline JANVIER (Directrice de l'OPCAREG) ; M. Alain RAPON (Conseiller régional) ; M. Patrick FABRE (Chef d'entreprise) ; M. André LESIEUR (Maire)
l'identité, la culture et la mémoire	M. Edmond MONDESIR (Président commission culture Conseil régional) ; M. Jean-Claude WILLIAM (Vice-président du CCEE)	Mme Dominique TAFFIN (Directrice des archives départementales) ; M. José HAYOT (cinéaste, Directeur de société) ; Mme Chantal MAIGNAN (Professeur d'histoire ancienne) ; M. Jean-Claude SOUMBO (Conseiller régional)



les grands projets structurants et les conditions du développement durable	M. Pascal SAFFACHE (Président de l'UAG) ; M. Maurice BURAC (Professeur des biodiversités, directeur du labo GEODE) ; M. Claude POMPIERE (Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique)	M. Frantz SABIN (Directeur général CCIM) ; M. J-C BONE (CCIM) ; M. Daniel ROBIN (Directeur ATV, Conseiller régional) ; M. Yves FABBHERAZI (Chef d'entreprise) ; Mme Françoise ROSE-ROSETTE (Conseillère régionale)
l'insertion de la Martinique dans son environnement régional	M. Emmanuel JOS (Docteur en droit public, directeur du centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, responsable de l'équipe "institutions et relations internationales dans la Caraïbe/Amériques) ; M. Justin DANIEL (Professeur agrégé de droit public)	M. Nicolas de POMPIGNAN (MEDEF); M. Guy-Alain GERMON (Chef d'entreprise); M. Jean CRUSOL (Ecrivain économiste) ; M. Jean-Paul JOUANELLE (Conseil général) ; M. Michel MICHALON (Conseiller régional)
formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat	M. Marcel OSEAT (CESN, Chef d'entreprise) M, Ange LAVENAIRE (Maire du Marigot, Conseiller général, Président de la CCNM)	M. Alexis JEAN-PHILIPPE (Chef d'entreprise); M. Teddy JEAN-BAPTISTE, Chef d'entreprise ; M. Joseph de JAHAM (Chef d'entreprise)
les productions locales et les conditions d'un développement endogène	M. Pierre MARIE-JOSEPH (Président de l'AMPI); M. Daniel BERTOME (Président de la Chambre d'agriculture)	Mme Claudie VERNANT-NEISSON ; M, Louis-Félix DUVILLE (Conseiller régional, Professeur des écoles) ; M. sylvain BOLINOIS (Conseiller régional, Professeur agrégé sciences naturelles) ; Mme Patricia LIDAR (Conseiller municipal de Fort-de-France et DDTEFP) ; M. Hubert AUBERY (Industriel)
Rapporteur général	M. Victor-Emmanuel VAUGIRARD (Professeur des universités en finances à l'université de Strasbourg)	



ATELIERS LA REUNION

THEME	PRESIDENT	RAPPORTEURS
la gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales	M. Eric MAGAMOOTOO, Président de la chambre de commerce;	M. Alain ABADIE, Directeur de AIR AUSTRAL et DGS du Conseil Général; Mme Fabienne COUAPEL-SORRET, Professeur agrégé droit public; M. Michel TAMAYA, ancien Maire, ancien député; M. Grégory KALFLECHE, professeur agrégé droit public
la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle	M. Alix SEREY, ancien directeur départemental du travail et co-président: M. Eric MARGUERITE, FO	M. Harry PAYET, Président d'OPCAREG, spécialiste de la formation professionnelle; M. Daniel GUERIN, responsable de l'AD2R; un syndicaliste; Mme Geneviève PAYET, psychologue; Mme Evelyne DELUY, (CCIR); M. Norbert TAKOON (MEDEF); M. Jean-François DUTERTRE, Directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes	M. Mohamed ROCHDI, président de l'université de la Réunion; co-président: M. Bertho AUDIFAX, ancien député	M. Driss ALAOUI, maître de conférences à l'université de la Réunion; Mme Thérèse BAILLIF, ex déléguée aux droits des femmes; Mme Michelle ANDRE, déléguée régionale du Médiateur de la République, Présidente de la commission de médiation du droit au logement opposable, ancienne directrice de la CAF de la Réunion; M. Riaz MALL (CCIR); M. Michel BOYER, directeur de l'IAE et ancien président de l'université; M. Jean CHATEL (MEDEF); M. Gérard RANGAMA (CGPME)
l'identité, la culture et la mémoire	M. Roger RAMCHETTY, président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion	M. Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU, professeur d'université, directeur de la recherche et des publications de la Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise; M Axel GAUVIN, écrivain; Mme Lolita MONGA, directrice de la scène nationale; M. Pascal MONTRouGE, directeur d'une cie de danse contemporaine; M Yoland VELLEZEN, (CCIR); M. Daniel VAXELAIRE, écrivain



<p>les grands projets structurants et les conditions du développement durable</p>	<p>M. Harry BOYER, 1er vice-président de l'université; M. Philippe BERNE, vice-président du conseil régional, délégué à l'aménagement du territoire, conseiller régional depuis 1983</p>	<p>M. Christophe RAT, ingénieur, directeur de l'agence réunionnaise pour les énergies renouvelables (ARER). M. Christian PAPOUSSAMY, directeur général des services du TCO; M. Alain GAUDIN (CCIR); M. Michel DIJOUX, président de TEMERGIE et président du groupe DIJOUX; M. Dominique VIENNE, (CGPME); M. Germain GULTZGOFF (RECO); M. Yann DE PRINCE, président de l'ARTIC</p>
<p>l'insertion dans son environnement régional</p>	<p>M. Abdelali GOULAMALY, industriel (fondateur SFR Réunion)</p>	<p>M. Wilfrid BERTILE, professeur d'université, ancien secrétaire général de la Commission de l'Océan indien, vice-président du conseil régional; M. Gilbert CANABADY, chef d'entreprise; M. Yannick LAURY, DG de la SAPMER et conseiller du commerce extérieur, ADIR; M. François MANDROUX, Club Export; M. Bruno MILLOT (MEDEF)</p>
<p>formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat</p>	<p>M. Pascal THIAW-KINE, président CGPME</p>	<p>M. Philippe JEAN-PIERRE, Professeur d'économie à l'université de la réunion, directeur de l'AGORAH; M. Jean-Alain CADET, pdt association d'une association de consommateur; un syndicaliste; Directeur DDCCRF; Directeur INSEE; M. Hervé MARODON, président des transitaires; M. Serge MENHAK, CCIR; M. Philippe DOKI THONON (MEDEF); M. Patrick GUILLAUMIN, DGA Conseil Régional</p>
<p>les productions locales et les conditions d'un développement endogène</p>	<p>M. Maurice CERISOLA, ADIR; co-président: M. Jean-Pierre AVRIL, agriculteur, président du pôle de compétitivité "agronutrition en milieu tropical-qualitropic", président de la fédération réunionnaise des coopératives agricoles</p>	<p>M. Daniel MOREAU, PDG d'une entreprise agro-alimentaire CEB; M. Shénaz BAGOT, Chambre de commerce et d'industrie; M. Jean-François MOSER, président de l'AD, PDG sucrerie de Bois Rouge; M. Alex HOWCHONG, ancien pdt de la CCIR, chef d'entreprise pôle logistique du Sud; Maya CESARI; M. Alain SERAPHINE</p>

ATELIERS GUADELOUPE

THEME	PRESIDENT	RAPPORTEURS
la gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales)	M. Maurice MARIANNE, bâtonnier de l'ordre des avocats	M. DESHAYES, universitaire
la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle	M. JALTON, Président du CESR	M.H YACOU, directeur général de la CGSS; M.ARCONTE (DDTEFP); M.DUMIRIER, directeur du pôle emploi
l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes	Mme Jeanny MARC, députée	M. Albert FLAGIE, président d'association. M. NICOLAS, directeur du CFA Jean Bellock; M. Eroid NUISIER (psychologue); M.Max JASOR, chef d'entreprise
l'identité, la culture et la mémoire	M. JEREMIE, président de la CCEE	Mme Swanha DESVARIEUX, présidente d'association
les grands projets structurants et les conditions du développement durable	Professeur JANKY, professeur de médecine	M.JP FISCHER, directeur général de SEM; M.Jean-Paul ELUTHER, universitaire; M.Eric NABAJOTH, universitaire
l'insertion de la Guadeloupe dans son environnement régional	M.Aldo BLAISE (maire de Ste Anne), ancien député européen	M. Denis LESUEUR, chef d'entreprise ; M.Claude ALIE, (CCI Point à Pitre); M.Jean-Louis BOUCARD (DG CR)
formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat	Prof Delile DIMAN, présidente de la société des économistes de Guadeloupe	M. AMBROISE (DDCCRF); M.HERNANDEZ (Directeur INSEE); M. Joseph ROMNEY, (Conseil Régional)
les productions locales et les conditions d'un développement endogène	M.MOUEZA Joseph, chef d'entreprise; M. Fred DESALMES, entrepreneur	M. Bruno BLANDIN, chef d'entreprise; M NARAYANINSSAMY, chef d'entreprise; M. Jean-Marie GOBARDHAN, chef d'entreprise

ATELIERS GUYANE

Thème	Président	Rapporteurs
la gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales)	M. LINGIBE, bâtonnier de l'ordre des avocats	Mme Hélène SIRDER avocate Mme Maud ELFORT universitaire Mme Marie-Josée GAUTHIER (CNES)
la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle	M. Roger LOUPEC CESR	M. CHAUMET – MEDEF M. Daniel CUCHEVAL DDTEFP M. Anicet LOEMBE Directeur du pôle emploi . M. Jacques BERTHOLLE Directeur travail à la retraite
l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes	Docteur Chesnay psychiatre, praticien hospitalier Raphaël ROBINSON principal de collège en retraite	Mme FLEURIVAL Présidente de l'UDAF Mme Line MONLOUIS-DÉVA Délégué droits des femmes Mme Juliana RIMANE ancien député Mme LALSIE présidente mission locale M. Roger AREL - MEDEF
l'identité, la culture et la mémoire	M. Auxence CONTOUT CCEE M. Rodolphe ALEXANDRE maire de Cayenne	M. SERVILLE Principal de collège et syndicaliste UNSA Mme JEAN-LOUIS conservateur du musée des cultures de Guyane Mme HIDAIR Anthropologue Mme VOYER Présidente association culturelle M. LEBLANC DUCHENE Membre du CCCE M. Jean MOOMOU universitaire
les grands projets structurants et les conditions du développement durable	M. PRIMEROSE Président du pôle recherche et universitaire	M. José GAILLOU Président du parc amazonien M. J.P. LE PELLETIER Président de la CCI
l'insertion de la Guyane dans son environnement régional	Mme Fabienne MATHURIN BROUARD Maire de St Georges sur l'Oyapock	M. Georges ELFORT Cer Régional M. David DONZENAC – MEDEF Mme Jean CHARLES – MPLM Mme Sophie CHARLES-Directrice du CMPP et 1 ^{er} adjoint au Maire de Saint-Laurent du Maroni
formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat		M. Mahoussi MIGAN DDCCRF M. Jean-Claude COURBAIN INSEE



	M. Rémy Louis BUDOC Directeur du port et de l'aéroport	M. Marc HO HA CHUCK Gérant de station service M ICARE Secrétaire général de FO – consommateur Guyane M. Yan DU (MEDEF)
les productions locales et les conditions d'un développement endogène	Mme Chantal BERTHELOT Député	M. Christian EPAILLY Président de la chambre d'agriculture M. François ABCHEE Armateur de pêche M. Georges KARAM Pêcheur M. BOULANGER, Chef d'entreprise
Rapporteur général : Mme Muriel ICARE		



ATELIERS HEXAGONE

→ Groupes de travail communs

Thèmes	Rapporteurs	Membres permanents du comité des Etats Généraux	Membres du groupe de travail
Insertion des Dom dans leur environnement régional	M. Robby JUDES, Administrateur civil au Ministère des Affaires étrangères et européennes M. Jean-Jacques SEYMOUR, Ecrivain, Journaliste TROPICQUES FM	M. Jean-Claude BEAUJOUR, Avocat au Barreau de Paris Mme Sitti BINTI MOUSSA MALIKI, Economiste, Présidente (FAMM) Mme Henriette DORION-SEBELOUE, Administrateur de France Télévisions M. Georges FOUSSE, Inspecteur général honoraire de l'aviation civile M. Luc LAVENTURE, Directeur des antennes RFO M. Steve PELISSIER, Avocat au Barreau de Paris M. Emile SOUMBO, Secrétaire général Préfecture de la Haute-Marne M. Alex Jules URI (*), Rédacteur en Chef RFO	M. Jean-Michel BLANQUER M. Jean-Paul DUMONT M. Philippe LEYSSENE
L'identité, la culture et la mémoire	Mme Nathalie FANFANT, Directrice de l'agence de communication Maditerra	Mme Yasmine CASSIN, Historienne de l'Art Mme Marie-Lucie DIVIALLE, Magistrat, Conseiller référendaire à la Cour de Cassation M. Pierre PASTEL (*), Sociologue, Chercheur, Enseignant à l'Université Paris Saint-Denis M. Claudy SIAR (*), Directeur de TROPICQUES FM M. Théo SULPICE, Président du SPAC (Syndicat Polynésien des Auteurs Compositeurs)	Mme Taina BREDIN M. Victor Yannick EBB Mme Pureau FAATAU
Les productions locales et les conditions d'un développement endogène	M. Christian de LAUZAINGHEIN, Professeur émérite à l'Université Paris V	Mme Marie-Dominique AESCHLIMANN, Conseillère régionale d'Ile-de-France	

	M. José PENTROSCOPE, Président du CIFORDOM	M. Dominique ANNICCHIARICO, Avocat au Barreau de Paris M. Tony MARDAYE, Juriste, Economiste M. Alex Jules URI (*), Rédacteur en Chef RFO	
La rénovation du dialogue social et la formation professionnelle	M. Max BOULANGER, Professeur de gestion et d'Economie M. Jules CAPRO PLACIDE, Chargé des finances et des services publics à la Mairie de Paris	Mme Sandra ETIENNE, Directrice de la Société Acte II M. David MARTY, Avocat au Barreau de Paris M. Alfred NORDIN, Inspecteur principal à la DDASS de l'Oise Mme Florence TANTIN, Directrice de la DDASS de la Drôme	
L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes	M. Patrick ARNOLIN, Proviseur de Lycée M. Richard MELIS, Général de Brigade aérienne (2S), Secrétaire général du concours commun « Mines et Ponts »	M. Gaston CALIFE (*), Haut-Fonctionnaire territorial M. Jean-Louis FESTIN, Retraité SNCF, Membre de l'Association "les amis de Témoignages en France" M. Laurent MONJOLE, Secrétaire Général du Groupe "Union pour le Val-d'Oise" (UMP-DVD-NI) du Conseil Général du Val-d'Oise M. Teanuanua PARAUHAI, Président de la Délégation des étudiants polynésiens de France Mme Catherine QUINGUE-BOPPE, Sous-Préfète de Montbard Mme Isabelle SAINGAINY, Vice-présidente du CNCDR M. Mike SIHOU, Président de l'AERP	M. Nicolas ARNOLIN M. Jean-Michel BLANQUER M. El Farouk CHADOUDLI Mme Sophie ELIZEON M. Alain MIOSSEC M. Daniel MONTLOUIS-CALIXTE Mme Viviane ROMANA M. Alain THEODORE M. Loïc THEOPHILE M. José VICTORIN
Les grands projets structurants et les conditions du développement durable	M. Jean-Jacob BICEP, Doctorant en géopolitique, Adjoint au maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris M. Yann GENIES, Directeur du développement d'AREVA Group	Mme Nicole BRISTOL, Adjoint au maire de Montesson et Présidente de la Voix de l'Outremer Mme Cindy CHASSAY, Professeur de Biologie M. Antony ETELBERT, Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement M. Dominique de la GUIGNERAYE, Directeur commercial rhum Clément France	

		<p>M. Abdoul KAMARDINE, Attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef de bureau des politiques urbaines et sociales Préfecture de la Haute- Marne (*) M. Dominique MAXIMIN, Manager Corporate Finance KPMG ADVISORY Mme Claude TITINA, Conseillère en communication</p>	
La formation de prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat	<p>M. Guy NUMA, Enseignant, Chercheur en économie à Dauphine M. Pascal PERRI, Professeur d'Economie en école de commerce</p>	<p>M. Roger BIGARD, Publicitaire M. Marc CHAPMAN, Président TAHITI BUSINESS CLUB</p>	
La gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales)	<p>M. Gilbert PARIS, Conseiller municipal au Plessis-Pâté M. Pierre PLUTON, Maire d'Evry-Crégy-sur- Yerres</p>	<p>M. Pierre LISE, Préfet honoraire</p>	

→ Groupes de travail spécifiques à l'Hexagone

Thèmes	Rapporteurs	Membres permanents du comité des Etats Généraux	Membres du groupe de travail
La culture, la mémoire et l'identité	<p>a) Culture et visibilité M. Greg GERMAIN, Comédien, Réalisateur et Producteur M. Claudy SIAR, Directeur de Tropiques FM</p>	<p>Mme Sylviane CEDIA, Chanteuse-guitariste, Auteur-compositeur- interprète Mme Marie-Claude LUI- VAN-SHENG, Productrice M. Jacques MARTIAL, Président de l'Etablissement Public de la Villette Mme Jennifer PELAGE, Présidente d'Agir Ensemb Mme Osange SILOU- KIEFFER, Journaliste, Directrice Agence de Presse Invariance Noire</p>	<p>Mme Frédérique ALLIE M. Dominique BERNARD M. Eric CHECCO Mme Vincente CLERGEAUX Mme Laëtitia GUEDON M. Mike IBRAHIM M. Lucien JEAN- BAPTISTE Mme Laurence LASCARI Mme Chantal LOIAL Mme Laiza PAUTEHEA M. Fabrice PIERRE M. Bernard SOLITUDE</p>
	<p>b) Mémoire et identité M. François DURPAIRE, Professeur d'histoire à la Sorbonne, écrivain, M. Jean-Claude JUDITH de SALINS, Président de l'ARCC</p>		<p>M. Jérémie KROUBO Mme Stéphanie MELYON-REINETTE M. Patrick SEMIRAMOTH M. Nail VER</p>

	M. Pierre PASTEL, Sociologue, Chercheur et Enseignant à l'Université de Paris Saint-Denis		
L'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté	a) Égalité des chances et lutte contre les discriminations (notamment la drépanocytose, l'insertion et la famille) <i>M. David AUERBACH CHIFFRIN, Président de l'association TJENBE RED</i> M. Daniel DALIN, Président du Collectifdom M. Stéphane POCRAIN, Directeur de stratégie et des contenus, Ancien Porte-Parole des Verts	M. Franck ANRETAR, Directeur marketing Mme Sara BRIOLIN, Présidente de Femmes en devenir M. Frédéric BULVER, Vice-président du CollectifDom M. Gaston CALIFE (*), Haut-Fonctionnaire territorial Mme Jenny HIPPOCRATE-FIXY, Présidente APIPD M. Kenny JEAN-MARIE, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la Dordogne M. Abdoul KAMARDINE, Attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef de bureau des politiques urbaines et sociales Préfecture de la Haute- Marne (*) M. Gabriel SAUVEUR, Chirurgien-dentiste	
	b) Citoyenneté M. Gérard GINAC, Adjoint au maire de Montfermeil Mme Sophie JACQUEST, Conseillère régionale d'Ile-de-France M. Freddy LOYSON, Président de la SMODOM	M. Jean-Claude GAUTRY, Maire de Paroy M. Arthur HAUSTANT, Directeur d'Hôpital Honoraire Mme Marie-Thérèse LACOMBE, Docteur M. Maurice-Antoine LAFORTUNE, Avocat général honoraire M. Michel LAURET, Avocat au Barreau de Paris	
Le sport	M. Daniel ILLEMAY, Secrétaire général de la Fédération de MUAYTHAI, Responsable de l'Association pour le développement et la promotion des sports de combat ultramarins M. René SILO, Président de l'Association La Colombienne, Président de l'ADPSU et Membre de la commission centrale d'outre-mer de la FFF M. Bernard SOLITUDE, Avocat au Barreau de	M. Jacques AMBROSIO, Président de l'Association Accolade M. Jean-Pierre PASSE- COUTRIN, Conseiller municipal à Sarcelles	M. Rudy ANJOURRE M. José DOUGLAS M. Charles JEAN M. Alfred JOCKSAN M. Georges MERLOT M. Alain PROVIDENTI M. Claudy RINNER M. Luc SONOR M. Jean-Charles TROUBAL M. Hubert VAUGIRARD M. Franck ZAMI



	Paris et Secrétaire général de l'APDSU		
Les autres problématiques liées à l'éloignement (téléphonie, internet, poste etc.)	Mme Lydie CONDAPANAIKEN-DURIEZ, Docteur en littérature et sciences humaines Mme Christiane NOLLET, Fonctionnaire internationale de l'UNESCO M. Patrick THEOPHILE, Président de l'Amicale des agents de la RATP	Mme Ghislaine ALAJOUANINE, Présidente du Haut-Conseil de la Télé Santé Mme Lydia BOURGERIE, Assistante sociale Groupe La Poste M. Nassufdine MOHAMED, Contrôleur des Transports Terrestres à la Direction Régionale de l'Équipement	M. Alfred JOCKSAN Mme Corine MARIEMA Mme Catherine VACHET

Légende : (*) participant à deux thèmes communs

Observateurs	Civilité - Prénom - Nom	Fonction
ACC'DOM	M. Lilian MALLET	Délégué Général
Délégation Polynésie française	Mme Maeva SALMON	Déléguée

Rapporteurs coordonnateurs	Fonction
Mme Mémona HINTERMANN	Journaliste, Grand Reporter France 3
M. Thierry LE LAY	Directeur de la Prévention et de la Protection à la Mairie de Paris

Annexe 1

Les 8 questions centrales des Etats généraux de l'Outre-Mer



1. Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?

Le pouvoir d'achat est une question majeure pour l'ensemble des ultramarins. Hors les enjeux fiscaux, deux facteurs principaux sont en cause : les coûts d'acheminement de nombreux produits d'une part, la structuration des économies locales, insuffisamment concurrentielles, d'autre part. Il en résulte un différentiel de coût de la vie avec la métropole, mais aussi bien souvent avec les environnements régionaux de chaque département ou collectivité.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Comment favoriser la concurrence dans l'ensemble de l'économie et notamment pour les trois secteurs des carburants, des produits de grande consommation et des télécommunications ?
- Comment arriver à plus de transparence dans la fixation des prix ?
- Quel rôle doit jouer l'Etat pour garantir cette transparence ?
- Quel rôle pour les observatoires des prix ? Des outils complémentaires sont-ils nécessaires ?
- Quel est l'impact de la fiscalité locale sur le niveau des prix ? Comment la faire évoluer ?
- Comment concilier un mode de vie adapté et la défense du pouvoir d'achat ?

2. Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?

Malgré une croissance sensiblement plus forte que dans l'Hexagone, l'économie ultramarine est encore marquée par la faiblesse ou l'absence de productions locales. Le Gouvernement souhaite favoriser l'essor de ces productions, qu'elles soient industrielles ou agricoles, dans un triple objectif : limiter l'impact des coûts d'acheminement sur le pouvoir d'achat ; offrir des perspectives de développement à l'emploi local ; aider les entreprises d'Outre-mer à s'implanter sur les marchés régionaux, exporter leurs savoir-faire et leurs productions.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Quels sont les atouts stratégiques de chaque territoire ultramarin dans son ensemble régional et, plus largement, dans la compétition internationale ?
- Accepte-t-on de créer les conditions, sur le plan foncier, nécessaires au développement des productions agricoles ?
- Comment faire évoluer chaque territoire vers l'autosuffisance alimentaire ?
- Comment tendre vers l'indépendance énergétique de tous les territoires ?
- Comment favoriser le développement de l'entrepreneuriat local ? Quels sont les outils financiers et fiscaux nécessaires pour faciliter la création d'entreprises et soutenir les productions ultramarines ?



3. Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?

L'insularité et l'éloignement peuvent déconnecter les Outre-mer des stratégies nationales de développement. Pour rendre plus efficaces et plus lisibles les politiques publiques, il est indispensable de définir une grande ambition correspondant à un projet structurant pour l'économie de chaque territoire. Le programme Gerri 2030 constitue le premier exemple de cette stratégie de développement à l'échelle de toute une collectivité, La Réunion.

Quatre thématiques majeures peuvent ainsi inspirer de grandes ambitions dans chaque territoire : le tourisme, l'agroproduction, les nouvelles technologies de l'information, les énergies renouvelables et la recherche.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Quelles politiques publiques fondamentales (éducation, santé, logement, transports) constituent les conditions du succès de ces projets structurants ?
- Quelle grande ambition, porteuse d'avenir à 20 ou 30 ans, définir dans chaque collectivité ?
- Comment construire ces projets et les rendre lisibles ?
- Quels outils mettre en place pour les porter ?

4. Comment rénover partout le dialogue social ?

Les départements d'Outre-mer sont souvent marqués par des mouvements sociaux atypiques. Au final, c'est l'équilibre de chacun des collectivités françaises d'Outre-mer qui sort gravement éprouvée de chaque grève. Il ne s'agit pas de désigner tel ou tel responsable de cet état de fait, mais bien de s'interroger ensemble sur la meilleure manière d'éviter ces conflits en privilégiant autant que possible le dialogue sur l'épreuve de force.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Quelles instances de dialogue social pourrait-on créer dans chacun des territoires ?
- Faut-il adapter les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux dans ce but ?
- Certaines conventions collectives devraient-elles être davantage adaptées à chacun des territoires ultra-marins ? Faut-il mettre en place ces outils dans les petites entreprises, qui emploient près de 30% des salariés ultra-marins ? Et si oui, sous quelle forme ?
- Comment mieux tenir compte de la représentativité locale des organisations syndicales ?
- Comment associer ces syndicats à la gestion des organismes paritaires locaux ?

5. Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?

La Constitution permet d'importantes adaptations du statut des départements et des collectivités d'Outre-mer. Les articles 73 et 74 ouvrent ainsi de larges possibilités d'évolution.

Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place deux catégories distinctes de collectivités puisque chacune est reconnue soit comme une RUP (Région Ultra Périphérique) qui doit appliquer toutes les normes européennes, soit comme un PTOM (Pays et Territoire d'Outre-mer) qui n'est pas soumis aux normes européennes mais ne peut prétendre aux financements européens importants dont bénéficient les RUP.

A l'échelon de l'Etat, l'interlocuteur principal de l'ensemble des collectivités est le ministère de l'Outre-mer, et non chacune des administrations sectorielles. Le ministère de l'Outre-mer s'appuie sur une organisation déconcentrée qui est proche de celles des départements de métropole dans les DOM, ou plus adaptée aux statuts locaux dans les COM.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Quel est, pour chaque politique publique, le meilleur niveau de traitement ? Faut-il rechercher, pour les territoires qui le souhaitent, davantage d'autonomie, ou au contraire réaffirmer l'importance des dispositifs nationaux de droit commun ?
- Doit-on maintenir deux niveaux de collectivités locales (conseil régional et conseil général) sur le même territoire ?
- Faut-il maintenir un département ministériel gérant de manière spécifique les politiques publiques en Outre-mer ou plutôt encourager chacune des administrations d'Etat à se doter de services forts dédiés à l'Outre-mer ?
- Comment repenser le rôle des services déconcentrés de l'Etat ?
- Faut-il réviser, au niveau européen, la liste des territoires appartenant à la catégorie des RUP ou des PTOM ? Pour les RUP, quelles adaptations du droit européen apparaissent souhaitables ?
- Quel avenir pour les communes et les intercommunalités ?
- Faut-il créer des autorités territoriales uniques pour gérer certaines politiques publiques, comme les transports, l'eau et l'assainissement ou encore la vie scolaire ?

6. Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?

En quelques années, la coopération des collectivités françaises d'Outre-mer avec leurs voisins a notablement progressé. Les départements français d'Amérique font notamment partie de l'Association des Etats de la Caraïbe, tandis que la Réunion s'est intégrée dans la Communauté de l'Océan Indien.

Il faut renforcer cette ouverture régionale pour donner de nouveaux débouchés à nos économies ultra-marines et assurer ainsi un développement social plus harmonieux.

Les obstacles demeurent en effet forts pour les collectivités françaises d'Outre-mer : les barrières douanières et commerciales, la différence de niveau de vie, la faiblesse des liaisons de transport avec les voisins immédiats, parfois l'instabilité politique de l'environnement régional ou encore la nécessité d'appliquer les normes européennes sont autant de difficultés spécifiques qu'ont à surmonter les Outre-mer.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Comment sortir d'une relation binaire et quasi-exclusive avec la métropole ?
- Dès lors, quel projet d'échanges convient le mieux à chaque territoire ? Faut-il aller plus loin que la simple coopération pour viser l'intégration régionale ? Ou faut-il au

contraire développer les échanges avec la métropole, au risque de construire une relation de dépendance économique ?

- Quels outils fiscaux peut-on imaginer pour inciter ceux qui prennent le risque de se lancer à l'export régional ?
- Quels doivent être le rôle respectif de l'Etat, des collectivités locales et celui des acteurs économiques ?
- Comment mobiliser au maximum les politiques européennes afin qu'en face de contraintes supérieures, les collectivités françaises d'Outre-mer trouvent aussi de réels avantages commerciaux à notre position de pays membre de l'Union européenne ?

7. Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle, en particulier des jeunes ?

Les taux de chômage des régions d'outre-mer sont les plus élevés de l'Union européenne. Ce fléau, qui touche particulièrement les jeunes, doit nous interpeler et nous conduire donner à toute politique publique un objectif identique : une meilleure insertion professionnelle des ultramarins.

Ce travail doit commencer au niveau de l'Education nationale et se poursuivre par la formation professionnelle, en lien étroit avec le monde de l'entreprise mais aussi les grands projets structurants définis dans chaque territoire.

L'égalité des chances doit être introduite dans l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale, qu'il s'agisse d'éducation, de continuité territoriale, d'accès aux soins ou encore de prise en charge de maladies spécifiques. Cette politique d'égalité des chances concerne les citoyens d'outre-mer comme les ultramarins de métropole, qui rencontrent des difficultés spécifiques, par exemple en matière de logement ou d'accès à l'emploi.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Comment faire émerger une formation initiale plus performante ? Comment répondre aux défis de l'échec scolaire et de l'illettrisme ?
- Comment mieux soutenir la formation des cadres locaux et leur insertion dans les entreprises et les administrations de chaque territoire ?
- Comment mieux valoriser les formations dispensées dans l'enseignement supérieur Outre-mer ? Comment ouvrir davantage les universités sur la coopération avec des universités de leur espace régional ?
- Comment encourager l'apprentissage ?
- Quels autres dispositifs de formation professionnelle est-il possible d'imaginer ?
- Comment accélérer la déconcentration des concours de grandes écoles et ceux de l'administration afin qu'il existe une continuité territoriale plus forte en la matière ?
- Comment améliorer l'insertion des ultramarins résidant en métropole ?

8. Quel travail faut-il accomplir pour réconcilier la mémoire, la culture et l'identité

La mémoire et les enjeux identitaires ne sont pas spécifiques aux Outre-mer. Elles ont toutefois une importance toute particulière dans la construction de l'identité de chaque

territoire, tant l'histoire est marquée par les douleurs de son passé, lié notamment à la colonisation ou à l'esclavage. Il faut arriver à regarder en face cette histoire commune, avec ses zones d'ombre comme celles de lumière, pour construire une société apaisée et en mouvement.

Quelques unes des questions pouvant se poser sur ce thème :*

- Comment préserver une politique équilibrée de défense de la diversité culturelle et de mise en valeur des patrimoines ultramarins ?
- Comment renforcer la structuration et la professionnalisation des acteurs culturels locaux, dans chaque collectivité ultramarine ?
- Comment favoriser la visibilité des artistes ultramarins et la diffusion de leurs réalisations au plan national et européen ?
- Quelles initiatives faut-il prendre pour écrire avec sérénité une histoire commune des territoires français d'Outre-mer ?
- Quelle place réserver aux langues et traditions régionales ?

** La liste des questions relatives à chaque thème n'est donnée ici qu'à titre indicatif, l'ensemble des sujets intéressant le développement de l'Outre-mer et la vie quotidienne des ultramarins pouvant naturellement être abordés.*

Annexe 2

Fonctionnement type d'un atelier

Groupe Restreint
Phase de diagnostic

Composition : un Président (dans certains cas une coprésidence) et 2 à 4 rapporteurs incontestables et reconnus comme tels par l'ensemble des acteurs socio-économiques choisis après consultation des exécutifs et des parlementaires.

Celui-ci établit un état des lieux de la situation pour l'atelier qui le concerne, définit les enjeux qui se posent et le cadre général de la réflexion, et le cas échéant propose des pistes générales de réflexion. Il bénéficie pour cela de l'appui, si nécessaire, du « correspondant local » des EGOM auprès du préfet, et du concours des chefs de services de l'État.



Groupe Restreint
Phase de préparation des contributions

Un certain nombre de personnalités (entre 5 et 10, retenus par le Président de l'Atelier) sont reçus par le Groupe restreint afin d'évoquer avec eux le cadre général de l'Atelier et, éventuellement, d'approfondir tel ou tel point dans un échange direct.



Plénière d'Atelier
Phase participative

Composition : tous ceux qui ont exprimé le souhait de participer aux travaux de l'atelier.

Le Groupe restreint présente son état des lieux à l'ensemble de la plénière.

Les 5 à 10 personnalités viennent exposer à la salle leurs réflexions, et la salle prend ensuite la parole pour donner son avis sur l'ensemble et livrer ses réflexions.



Groupe Restreint
Phase de formalisation

Sur la base de l'échange en plénière, le Groupe restreint formalise un projet de résolution ramassant à la fois ses vues personnelles, le point de vue des personnalités auditionnées et celui des habitants ainsi que les contributions transmises par internet. Il peut éventuellement procéder à ce stade à des auditions complémentaires.

Plénière d'Atelier
Phase de conclusion

Le projet de résolution est présenté en plénière d'Atelier, au cours duquel il est discuté. Eventuellement, un nouvel aller / retour avec le Groupe restreint est décidé pour arriver à un texte reflétant autant que possible les aspirations de la plénière, voire même ses contradictions ou ses oppositions. La résolution arrêtée par le Président et le collège des rapporteurs sera transmise au « correspondant local ».



Rapport de proposition de la synthèse nationale

Composition : tous les Présidents d'Ateliers et tous les rapporteurs se réunissent et établissent un rapport général faisant apparaître une hiérarchie entre les différentes propositions, et un niveau de priorité pour chacune d'entre elles.

Le « correspondant local » assiste à cette séance et donne l'avis de l'Etat sur la faisabilité technique et sur la légalité de l'une ou l'autre des propositions.